

N° 27/10.20

[PRÉAVIS N° 27/6.20](#)

RÉPONSE À LA MOTION DU GROUPE PSIG « PROPRETÉ URBAINE : DONNONS-NOUS LES MOYENS DE NOS AMBITIONS »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Le 5 septembre 2018, le groupe PSIG a déposé la motion « Propreté urbaine : donnons-nous les moyens de nos ambitions » au Conseil communal.

En séance du Conseil communal du 6 février 2019, la Municipalité ne s'est pas opposée à la prise en considération de la motion. Le 10 juin 2020, elle a présenté son Préavis et la Commission s'est réunie le 25 août 2020. Les membres de la Commission sont : Françoise Adler, Patricia Da Rocha, Pascal Gemperli (président-rapporteur), Catherine Hodel, Rémi Petitpierre, Lucien Rey et Marc Tissot.

Le Municipal Jean-Jacques Aubert, M. Marc Bungener (délégué à l'environnement) et Eric Hostettler (responsable de la propreté urbaine) ont exposé le préavis.

2 PRÉSENTATION PAR LA MUNICIPALITÉ

La voirie est seulement le dernier chaînon de la problématique des déchets. Le début c'est le consommateur et ses habitudes, y inclus les différents utilisateurs du domaine public. Parmi les solutions pour la diminution des déchets, on mentionnera la communication et l'information, l'éducation à la maison et à l'école ainsi que l'instruction. Le déchet idéal c'est celui qui n'existe pas. En conséquence, il est important de favoriser l'économie circulaire et les circuits courts : les producteurs directs, les maraîchers locaux, etc.

La Municipalité attire l'attention sur la différence entre les déchets ménagers et les déchets de rue ou de voirie. Le détenteur des derniers n'est pas connu, il est donc plus difficile de communiquer avec, voire même de le taxer.

Quant aux déchets des entreprises, ils s'apparentent à ceux des ménages, la Ville les considère donc de la même manière. Pour les grandes entreprises qui ont des besoins particuliers, elles s'en chargent elles-mêmes tout en restant soumises à la taxe forfaitaire. Certains restaurants qui vendent essentiellement de la nourriture rapide à l'emporter génèrent un grand chiffre d'affaire et beaucoup de déchets avec une petite surface. A cet égard, des discussions actuellement en cours au niveau de la Confédération veulent renforcer le principe du pollueur-payeur pour ces restaurants.

La solution du problème serait en grande partie entre les mains du consommateur. Mais tout le monde n'a pas le même degré de réceptivité. Certaines confusions sont aussi sciemment générées par intérêt commercial, par exemple le caractère recyclable des bouteilles PET, mis en avant par les grands groupes, alors que le véritable geste écologique reste de boire l'eau du robinet.

Le premier objectif des autorités communales est de garder la ville propre. Vingt-sept collaborateurs travaillent pour cet objectif sept jours sur sept. A Morges, nous avons 250 poubelles en ville, une centaine de cendrier et nous distribuons 580'000 sacs pour les crottes de chiens par an. Les résultats des premiers essais en cours pour des poubelles de tri dans les rues sont pour le moment peu convaincants. Inculquer le geste du tri semble prendre plus de temps. La campagne « Merci de garder Morges propre » veut véhiculer une image positive, remercier celles et ceux qui font déjà l'effort et rappeler que globalement Morges est déjà une ville propre. Lors des traditionnelles fêtes de diplôme au bord du lac, la voirie va vers les jeunes pour les sensibiliser et distribuer des sacs poubelles. En 2019 cela a fonctionné mieux qu'en 2018, il y a probablement eu un effet « Greta ». Morges participe également au « Clean-up day » de la Confédération.

Depuis 2018, la Ville propose des gobelets réutilisables pour les manifestations. Cette offre rencontre un franc succès et la ville veut la développer davantage. Elle subventionnera pendant deux ans la participation des commerces à reCircle. Il s'agit d'une mise à disposition de vaisselle en plastique avec un système consigne. Les utilisateurs du système, donc les clients des commerces et restaurants à l'emporter, peuvent la rendre dans n'importe quel commerce participant. Selon le budget prévu, 80 commerces devraient y participer.

La Municipalité et ses services attire également l'attention sur les éventuelles conséquences contre-productives d'une communication accrue, notamment sur le fait que la population pourrait croire que finalement tout se trie et se recycle. Le consommateur pourrait ainsi penser qu'il peut consommer comme il veut et sous-estimer l'impact environnemental de ses comportements.

Sur le plan économique, le recyclage du papier se fait à perte, il faut payer pour qu'il soit repris. Le prix de la ferraille est au plus bas. La faisabilité du recyclage des plastiques n'est pas prouvée. Certaines entreprises le font croire, mais en réalité elles ne font que le tri avant que ledit plastique finisse à l'incinérateur. La Chine n'accepte plus l'importation des déchets plastiques.

3 QUESTIONS ET DISCUSSION

L'exposé de la Municipalité dans le préavis et auprès de la Commission a été très détaillé et complet. Les membres de la Commission ont posé quelques questions supplémentaires, en voici les réponses.

Il est probable mais pas à 100% sûr que le plastique utilisé pour la vaisselle de reCircle, projet que la Ville subventionnera pendant deux ans, soit recyclable.

La ville n'étant pas équipée, les gobelets réutilisables mis à disposition des manifestations sont transportés pour lavage à Yverdon. Le transport se fait par poste ou véhicule électrique.

Les 45'000 serviettes portant un message incitant à déposer les déchets dans les poubelles seraient produites de toute façon, il ne s'agit donc pas de serviettes supplémentaires.

Les détails des coûts pour l'élimination des déchets plastiques à Morges ne sont pas disponibles. A titre d'exemple, pour toute la Suisse, les coûts du nettoyage liés au littering sont estimés à 200 millions de francs par an.

Pour le moment, la Municipalité n'envisage pas d'action concernant le gaspillage alimentaire. Elle estime utiles et importantes que certaines initiatives privées voient le jour, telle que ToGoodToGo. Quelques membres de la Commission verraient bien par exemple un frigo commun (*frigo solidaire*) à l'instar des boîtes et cabines d'échange pour les livres.

Quant à l'interdiction du plastique à usage unique sur le territoire communal, la possibilité légale n'a pas été étudiée. Indépendamment de ceci, la Ville pourrait l'exiger de ses partenaires à travers les contrats de prestations, les contributions financières ainsi que les permis et autorisations qu'elle attribue.

La Commission s'est étonnée du nombre peu élevé des sanctions pour littering dans le cadre de la Loi sur les amendes d'ordre communales. Leur nombre se situe entre 35 et 90 par année.

4 CONCLUSION

La Commission est globalement satisfaite du Préavis et des explications approfondies de la Municipalité. Elle accepte les conclusions à l'unanimité et formule le vœu suivant : *Que la Municipalité renforce les contrôles et les amendes d'ordre en cas de littering.*

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du présent rapport,
2. de dire qu'il est ainsi répondu à la motion du groupe PSIG « Propreté urbaine : donnons-nous les moyens de nos ambitions ».

au nom de la commission
Le président-rapporteur

P. Gemperli

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 7 octobre 2020.